

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 13 - Vendredi 5 avril 2024

LES INFOS DU MUNICIPAL 5 avril 2024

MESURES POUR GÉRER LA POPULATION DES PIGEONS DANS LA VIEILLE VILLE DE LA NEUVEVILLE

Les villes historiques, avec leurs vieux murs et leurs avant-toits, sont des lieux particulièrement favorables pour le développement des pigeons bisets. En effet, dans la nature, le pigeon recherche des parois rocheuses avec des anfractuosités où il va pouvoir nicher en sécurité, à l'abri du vent et de la pluie. Les anciennes bâtisses et leurs anfractuosités (trous, bords de fenêtre, galetas) de la Vieille Ville reproduisent parfaitement cette situation.

Les déjections des pigeons peuvent salir ou abîmer les façades. Ils peuvent également véhiculer des parasites, notamment à proximité des endroits où ils nichent.

Le Conseil municipal a mandaté un bureau spécialisé en environnement pour identifier les emplacements de nidification dans la Vieille Ville dans le but de limiter l'augmentation de la population des pigeons. Les spécialistes effectueront leur constat pendant les mois d'avril et mai 2024.

Dans un deuxième temps, la Commune informera les propriétaires concernés sur les mesures nécessaires pour fermer les endroits propices à la nidification, mais en laissant l'accès à d'autres espèces d'oiseaux comme l'hirondelle de fenêtre ou le martinet noir.

Nous rappelons que le fait de nourrir les pigeons est néfaste pour les oiseaux eux-mêmes. Ce sont des animaux sauvages qui trouvent leur nourriture seuls et facilement. Le pain et autres denrées alimentaires les rendent malades.

Si vous constatez la présence d'emplacements de nidification ou si vous rencontrez des problèmes liés aux parasites des pigeons, nous vous remercions de contacter le Service de la gestion du territoire par téléphone au 032 752 10 80 ou par courriel à gte@neuveville.ch.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Site internet : www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture vacances

Mardi 13h30 - 17h30
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 13h30 - 17h30
Vendredi 13h30 - 17h30

Prochaines activités

Animations pour les jeunes

Mercredi 10 avril : multisport
Halle de gym Signolet - école primaire
14h00 à 17h00

Jeudi 11 avril : sortie Europapark
Inscriptions jusqu'au vendredi 5 avril
Prix : 65.- CHF

Animations pour les enfants de 6 à 12 ans :

Mercredi 10 avril : après-midi au CAJ
Au programme : bricolages et pâtisseries
Jeux et activités artistiques
Inscriptions jusqu'au mardi 9 avril

Mercredi 17 avril : initiation freestyle
Viens apprendre les bases en skate et trottinette dans la minirampe du CAJ et en street (dans les rues de La Neuveville). Pour les débutants et les riders avancés ! Matériel en prêt : skate, trottinettes et protections. Inscriptions jusqu'au 16 avril

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Avis de travaux - mise à jour

Travaux de modernisation
Chemin de la Réclille (sud), La Neuveville.

Le Syndicat de communes - Service des eaux TLN va procéder, suite à plusieurs fuites importantes, à des travaux de modernisation au Chemin de la Réclille (sud) et ce, jusqu'à la route cantonale. Les travaux s'effectueront **dès le 8 avril jusqu'à début mai 2024**.

En cas de météo défavorable, un report et/ou une prolongation des travaux seront possible.

Dès lors, nous prions aux usagers de cette route de se conformer à la signalisation mise en place.

Le Service des eaux TLN reste à votre disposition pour toutes questions par courriel à : info@tln-aqua.ch, ou par téléphone au 079 320 53 02 Monsieur Yves Gay-des-Combes.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 2 avril 2023

Syndicat de communes Service des eaux TLN

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



LA NEUVEVILLE

La perle au bord du lac de Bière

La Municipalité de La Neuveville recherche activement pour son administration communale un ou une:

STAGIAIRE MPC 3+1

Durée du stage : 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025 (une année)

Ton profil :

- Tu es une personne motivée, ambitieuse et responsable ;
- Tu as une grande volonté d'apprendre et de t'investir ;
- Tu possèdes les connaissances de base des programmes MS-Office ;
- Tu remplis les conditions d'admission au stage 3+1.

Nous t'offrons :

Une place de formation au sein d'une administration communale, dans un cadre idyllique entre les vignes et le lac. La possibilité de connaître plusieurs domaines en faisant un tournis dans différents services de l'administration. Une activité variée avec des équipes dynamiques. L'accès aux transports publics est à 2 minutes à pied.

Envie de nous rejoindre ? Envoie-nous ton dossier de candidature complet composé d'une lettre de motivation manuscrite, de ton curriculum vitae et tes certificats, diplômes et autres documents, **jusqu'au 9 avril 2024** à l'adresse suivante :

Administration communale
Service des ressources humaines
Mention "Stagiaire 3+1"
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen, responsable des apprentis-e-s et des stagiaires, par téléphone au 032 752 10 03 ou par courriel : sophie.wahlen@neuveville.ch.

La Neuveville, mars 2024 Le Conseil municipal

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60
Depuis le 1^{er} octobre 2019,
le poste de police
n'est plus ouvert en permanence

**Horaires 2024 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 2^{ème} trimestre 2024****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale

Le frelon asiatique est arrivé sur le Plateau de Diesse

Pour l'apiculture et la conservation de la nature, la propagation de cette espèce exotique constitue une menace sérieuse, car elle chasse un grand nombre d'insectes comme nourriture pour ses larves. Afin de protéger le monde des insectes indigènes, il est important que la propagation ultérieure soit détectée et signalée le plus rapidement possible.

Dans le cas où vous découvririez un frelon suspect, photographiez-le (avec votre mobile ou un appareil photo) et envoyez immédiatement les photos, avec indication précise de l'endroit et de la date où vous les avez prises, au Service sanitaire apicole (SSA) info@apiservice.ch

Sur demande du Service sanitaire Apicole, vous trouverez des renseignements sur :
<https://abeilles.ch/apiculture/sante-des-abeilles-pratique-apicole/frelon-asiatique/>

Les pompiers n'interviennent plus pour éliminer les nids.

Les particuliers sont donc invités à se renseigner auprès des entreprises spécialisées dans le domaine. Vous trouverez aisément une aide en surfant sur Internet.

Prêles, le 28 avril 2024

Le Conseil communal

Scannez

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Mercredi 1^{er} mai 2024 à 16h00

Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 24 avril 2024.**

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de mars et d'avril.

Cérémonie des jubilaires du 01 mai 2024 au Battoir de Diesse
(Inscription obligatoire pour tous)

Nom : Nombre de personnes :

Prénom : Localité :

Transport : NON OUI no de tél.

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
032/ 315 70 70 info@leplateaudediesse.ch

Jusqu'au mercredi 24 avril 2024

**DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 26 MARS 2024**

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2024.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme Chloé Petitjean et M. Sébastien Bergé, Le Parlet 10, 2516 Lamboing

Auteurs du projet : idem

Propriétaires fonciers : Mme Chloé Petitjean et M. Sébastien Bergé, Lamboing

Projet : Remplacement de 5 fenêtres existantes en couleur bois brun par des fenêtres en PVC blanc, La Parlet 10, parcelle 2242, village de Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 avril au 5 mai 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 5 avril 2024

Secrétariat communal

Consultez gratuitement la Feuille
officielle www.imprimerieducourrier.ch



La Commune mixte de Plateau de Diesse met en vente

Un immeuble sis Route de Diesse 9, 2516 Lamboing - bien-fonds 2015 du ban de Plateau de Diesse 2 (Lamboing).

“Conformément à la décision de l’Assemblée communale du 26 mars 2024, la Commune mixte de Plateau de Diesse met en vente un immeuble de 2'520 m², la surface actuelle de la parcelle est de 950m². Une affectation commerciale, habitation ou mixte est possible. Le nombre de place de parc est de 14. L'immeuble est libre de bail.”

Les offres, avec garantie de financement d'une banque, sont à adresser au Conseil Communal, Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 15 août 2024.**

Une visite publique sera organisée le vendredi 19 avril de 16h30 à 18h30 et le samedi 20 avril de 10h00 à 12h00.

Un dossier est en consultation sur www.leplateaudediesse.ch

Renseignements au 032 315 70 70
ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch



La Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
032 315 70 70

propose en location au centre du village de Lamboing, Route de Diesse 2 (ancienne école) des anciennes classes (51 - 55 m²) au 1^{er} ou 2^{ème} étage, libre de suite :

- En l'état
- WC/cuisine communs



Loyer mensuel progressif allant de
CHF 7.-*/m² en 2024 à CHF 10.-/m² en 2027
**charges comprises (eau, électricité, sans conciergerie)*

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement,
merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.



Cours « Premiers secours pour Bébés & Enfants »



Contenu : Obstruction des voies aériennes, étouffement, chutes, fractures, convulsions fébriles, brûlures, intoxications, massage cardiaque, aspects émotionnels, etc.

Vous pouvez venir à ce cours avec votre bébé/petit enfant !

Quand : 22 avril, à 19h45, environ 2h

Où : à Diesse, salle de la Paroisse

Prix : 60.- CHF, avec support et attestation de cours.

Formatrices : Nadiejda Wichtermann, ambulancière, instructeur de premiers secours et maman.

Collaboration : Franziska Garcia, puéricultrice et le Café-Parents de Diesse.

Inscriptions : 079 797 32 92 Annina Meixenberger / annina.frei.af@gmail.com



PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

• grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

PROGRAMME 2024 1^{ème} semestre



mai / juin

Soirée théâtre 4 mai,
La Troupe de Théâtre, En apARTé,
Salle Communale du Cheval Blanc à Lamboing

Fête place de jeux 15 mai, Diesse
Evènement organisé par le GAPD et le CAJ

Marché artisanal régional 25 mai,
Cantine de Lamboing (La Côte)

Balade jardins de Diesse 15 juin,
visite de différents jardins

août

Fête nationale du 1er août, Salle de Battoir à Diesse

Nuit des perséides au Mont-Sujet, 10 août

Fête Villageoise 23 au 25 août, Lamboing

Organisation par le comité de la fête

Soirée contes, Organisation par le groupe du Sentier

septembre / octobre

Fête de la Jeunesse 28 septembre,

Evènement organisé par le GAPD et le CAJ, Prêles

Foire de Diesse 28 octobre autour du Battoir à Diesse

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le Courrier, facebook, instagram et sur le site de la commune. Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux, le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse !



UN VILLAGE EN MUSIQUE

PARTICIPEZ AU **SOUPER DE SOUTIEN**
DE LA FÊTE VILLAGEOISE DE LAMBOING 2024

SALLE DU BATTOIR DE DIESSE
LE SAMEDI 11 MAI 2024 à 18H00

80.-/PERSONNES

Réservation obligatoire :
fvplateau@gmail.com OU 079'283'97'81

MENU DISPONIBLE ICI

Instagram facebook

La fête des villages

20th Anniversary 16-18 August 2024

Journée des portes ouvertes des stands de tir

5 6 7 8 9 10

Le 13 avril 2024
10h00 à 12h00 et 13h30 à 15 h 00

Stand de tir
La Rochalle 1
2517 Diesse

Passez chez nous, nous vous attendons avec joie !
Entraînement d'essai suivi d'un apéro



Commune mixte de Nods

**INCINÉRATION
DES DÉCHETS EN PLEIN AIR**

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée.**

Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL



Association des producteurs de lait de Nods

Nods – congélateur public

situé dans le bâtiment de la Vieille Ecole

Pour rappel, des casiers de 90, 100 et 180 litres sont à la disposition de la population en location annuelle au tarif de CHF 6.00/10 litres.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Claude-Alain Rollier au n° 079 218 96 45.



UNE COMMUNE DU
Grand Chasseral

REPRISE
15 AVRIL 2024
LUNDI : 18h45 - 19h45

ON VOUS ENTRAÎNE à NODS!

ENTRAÎNEMENT DE COURSE A PIED
PAR LE COACH SPORTIF EXPERIMENTE
Peter Haegeli www.kona-coaching.com

PARTICIPATION
10.- / ENTRAÎNEMENT
INSCRIPTION
079 204 54 03



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Avril

Samedis	6, 20	8h00 à 12h
Lundis	8, 15, 22, 29	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Fruntiger AG Engineering, att. de M. Geoffroy Ganguin, Bahnhofstrasse 2a, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelles nos 2209 et 3513, au lieu-dit : "Rte de Chasseral 125", commune de Nods.

Projet : installation d'une station météo en remplacement de celle existante à proximité de l'émetteur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : IFP 1002 "Chasseral" et Périmètre de protection du paysage - PPP Herbage riches en espèces.

Déroptions : art. 24 LAT, 25 LCFo, 80 LR et 531 al. 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 avril 2024** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 mars 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

ORVIN / Fermeture au trafic

Tronçon : Orvin, Route Principale

Depuis le bâtiment sis Route Principale 10 jusqu'au carrefour Route Principale – L'Echelette (carrefour non compris).

Durée : Du mardi 2 avril 2024 à 7h00 au vendredi 28 juin 2024 à 16h30

Fermeture au trafic

— : 02.04 - 10.05.2024

— : 13.06 - 28.06.2024

— : 01.07 - 18.10.2024

Régulation du trafic avec signalisation lumineuse (feux avec circulation alternée)



Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Nods

LOCATION DE L'HÔTEL-RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC

A la suite de la décision positive de l'Assemblée communale réunie le 24 octobre dernier relative à l'acquisition et la rénovation de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc, la commune mixte de Nods a le plaisir de vous communiquer deux liens concernant la mise en location de l'établissement susmentionné.

- <https://www.saint-immo.com/a-louer/nods---charmant-h%C3%B4tel---restaurant---route-de-diesse-2>
- <https://www.homegate.ch/louer/4000875715>

Niché dans la beauté naturelle du Jura bernois et à proximité immédiate du majestueux Chasseral, cet établissement est implanté dans une zone touristique, offrant un cadre exceptionnel pour attirer une clientèle diversifiée, tout en étant le point de départ idéal afin d'explorer la région.

En exploitant ce magnifique hôtel-restaurant, vous contribuerez à redynamiser la vie du village de Nods et à offrir une expérience inoubliable à vos clients.

Notre administration ainsi que SAINT-IMMO Agence immobilière Sàrl se feront un plaisir de vous donner de plus amples renseignements en cas de besoin.

CONSEIL COMMUNAL

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que *les clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS

10 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Cultes dans les homes

10h Mon Repos, 10h45 Montagu

Dimanche 7 avril - échange de chaires

10h, culte à la Blanche-Eglise

Stéphane Rouèche, pasteur. Andreas Scheuner, orgue

Mardi 9 avril - Effata

19h-20h, salle Schwander à la Grand-Rue 13 : envie de découvrir des paroles et gestes de guérison ? Rencontre avec le pasteur Ebbutt pour se plonger dans des histoires qui peuvent nous transformer.

Mercredi 10 avril

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

14h30, chant à la maison de paroisse. Ouvert à tous !

Dimanche 14 avril

10h, culte avec Cène à la Blanche-Eglise, J. Ebbutt, pasteur

A votre service

Pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57, 078 648 57 23,

j.ebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35.

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 7. April

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel).

Pikettdienst

5. bis 18. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales

Dimanche 7 avril, messe de la Divine Miséricorde à 10h.

En l'église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Ouverture du secrétariat

Durant les vacances de Pâques, du 2 au 13 avril, le secrétariat de La Neuveville est ouvert les mardis après-midi, de 14h à 17h30.

www.upbienne-laneuveville.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 7 avril

Culte à Diesse, 10h, échange de chaire avec John Ebbutt, service de voiture (voir ci-dessous).

Après-midi loto pour les enfants

Mercredi 10 avril, 14h-16h, maison de paroisse de Diesse, loto avec beaux prix pour les enfants de 3 à 10 ans.

Avenir en commun

Avenir en commun des paroisses de Nods et Diesse, présentation du rapport de base par le Groupe de travail inter-paroissial. Echange et questions, lundi 15 avril, 19h30, salle du Cheval Blanc à Lamboing.

Fenêtre Ouverte

Vendredi 19 avril, 19h30-21h, Maison de paroisse de Diesse. Demeurer dans l'espérance face à la crise écologique par Ursula Tissot, ingénieure en environnement. Elle parlera du lien entre écologie et foi chrétienne, entrée libre collecte.

Service de voiture

9h35 école à Prêles/9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre

Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

Dimanche 7 avril

10h, culte à Diesse ou à La Neuveville. Echange de chaire.

Mardi 9 avril

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Mardi 9 avril

14h à 17h, rencontre des aînés à la maison de Paroisse. Petit concert avec Micaëlle Jan Chiffelle, Monique et Marcel Treuthardt, flûtes, contrebasse et hackbrett.

Dimanche 14 avril

10h, culte à Nods.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolì@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com
www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

AVENIR EN COMMUN DES PAROISSES DE DIESSÉ ET DE NODS

Constitué en octobre 2021 sous l'égide des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods, le Groupe de travail inter-paroissial a rendu son "Rapport de base" voici quelques temps déjà. Ce document a été remis aux Conseils de paroisse respectifs pour prise de position. A fin avril prochain, il sera présenté aux paroissiennes et paroissiens lors d'assemblées de paroisse extraordinaires. Il leur appartiendra de statuer sur la poursuite des travaux.

Tout savoir sur le projet

Afin de permettre aux paroissiennes et paroissiens de prendre une décision en toute connaissance de cause, le Groupe de travail inter-paroissial (GTI), en collaboration avec les Conseils des deux paroisses, organise une séance d'information le **lundi 15 avril 2024 à 19h30 à la salle du Cheval-Blanc à Lamboing**.

A cette occasion, le GTI présentera son "Rapport de base" concernant le projet de fusion des deux paroisses. Ce document de quelque 50 pages expose clairement les tenants et aboutissants d'un tel projet. Il décrit notamment la situation actuelle des deux collectivités au niveau réglementation, patrimoine, vie paroissiale, finances etc. et expose dans les grandes lignes quel pourrait être le futur d'une entité paroissiale fusionnée. A l'occasion de cette réunion, le GTI présentera également un projet de "Règlement d'organisation" de l'éventuelle nouvelle entité.

Près de 3 ans de travail

Composée de trois délégués de la paroisse de Diesse (MM. Martin Keller, Ulrich Knuchel et Pierre-André Lautenschlager) et de trois représentant-e-s de la paroisse de Nods (Mmes Christine Botteron et Liliane Darioly, de même que de M. Laurent Botteron), le GTI s'est réuni une quinzaine de fois sous la conduite de Michel Walther, pour imaginer et définir le projet d'une paroisse du Plateau de Diesse réunie sous la forme d'une seule entité. Ce "Rapport de base" doit permettre aux paroissiennes et paroissiens de se faire une idée précise de ce que pourrait être leur quotidien au sein de cette nouvelle paroisse.

La séance d'information mise sur pied leur permettra d'en savoir plus sur les travaux réalisés par le GTI et sur les propositions formulées par ce dernier. Ce sera pour eux l'occasion de poser des questions et de réagir par rapport aux propositions formulées. **Les Conseils de paroisse des deux entités seront représentés lors de cette soirée d'information.**

A fin avril, les deux entités inviteront leurs paroissiennes et paroissiens à une assemblée extraordinaire. **Ces deux assemblées se tiendront simultanément à Nods et à Diesse le lundi 29 avril 2024 à 19h30.**

Elles auront essentiellement pour but d'obtenir l'aval des paroissiennes et paroissiens pour la poursuite des travaux. Il s'agira pour les personnes présentes de répondre à la question suivante :

"Voulez-vous mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods".

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctabus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi 20.04.2024 20h30 Bergamote

Dimanche 21.04.2024 17h00 Bergamote

Vendredi 26.04.2024 20h30 enapARTé

Samedi 27.04.2024 20h30 enapARTé

Dimanche 28.04.2024 17h00 enapARTé

En cas de réponse positive lors des deux assemblées de paroisse, le GTI sera chargé de poursuivre et de terminer son mandat.

Il s'agira notamment pour lui de finaliser le "Règlement d'organisation" de la nouvelle entité, de rédiger le "Contrat de fusion" et d'élaborer un projet de budget.

Dans tous les cas, les paroissiennes et paroissiens seront encore appelé-e-s à statuer de manière définitive sur ce projet de fusion, et ce, vraisemblablement en automne 2024.

Ainsi, dans le meilleur des cas, la nouvelle paroisse fusionnée pourrait devenir réalité au 1^{er} janvier 2025.

En cas de réponse négative d'une des deux entités lors des assemblées de fin avril, le projet serait ainsi abandonné et le GTI aurait terminé son mandat.

Diesse et Nods, le 31 mars 2024